

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juin 2025

Convocation du 02/06/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés : Mme MORICEAU Marie-Annick et M. TESSIER Dominique.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie.

DCM2025-06-077 **Restaurant scolaire – tarifs 2025/2026 :**
Acte 9.1 : Autres domaines de compétence – autres domaines de compétence des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026, à savoir :

➤ **Enfant présent toute l'année scolaire – Forfait régulier** (lissé sur 10 mois)

FORFAIT	RYTHME HEBDOMADAIRE	PRIX DU REPAS	NOMBRE DE JOURS FACTURÉS	MONTANT A PAYER PAR MOIS (pendant 10 mois)
1	1 jour fixe* par semaine	3,90 €	36	14,04 €
2	2 jours fixes* par semaine	3,90 €	72	28,08 €
3	3 jours fixes* par semaine	3,90 €	108	42,12 €
4	4 jours fixes par semaine	3,80 €	137	52,06 €

*: changement du jour fixe possible uniquement sur planning justificatif pour raison professionnelle.

➤ **Enfant présent plus de 2 semaines et arrivant après la rentrée scolaire – Tarif saisonnier**

Prix du repas saisonnier : 3,90 €

➤ **Enfant présent occasionnellement – Tarif occasionnel**

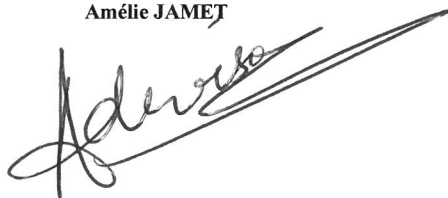
Prix du repas occasionnel : 4,80 €

➤ **Adulte**

Repas adulte : 8,60 €

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

